



attac

# Le Courriel d'information

n° 312 – Vendredi 08 mars 2002.

## REVELATIONS

### Dans ce numéro

#### 1. Transparence ?

Les citoyen(ne)s européens doivent avoir accès à l'information et connaître les termes des « échanges » entre gouvernements engagés dans les négociations sur la libéralisation des services (l'Accord de l'AGCS/GATS à l'OMC) C'est dans ce contexte que se situe l'échange de courriers électroniques que l'on peut lire ci-dessous entre Susan George, vice présidente d'ATTAC France, et le Directeur de Cabinet de Pascal Lamy, Commissaire européen chargé du commerce. De quelle « transparence » s'agit-il vraiment ?

#### 2. Ma petite entreprise et l'AGCS

Les négociateurs de l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C) ont établi une liste des arrêtés locaux qui favoriseraient les petites entreprises à défaut des plus grandes et ont considéré qu'ils étaient une violation de l'Accord Général sur le commerce des Services (AGCS). Les détails de cet accord sont en cours de négociation actuellement à Genève.

#### 3. Brèves d'OMC

Transparence, développement, agriculture et bien d'autres choses ... un extrait : Ses partisans ont motivé leur position sur la base du manque de transparence. Même le DG, M.Moore, a déclaré aux journalistes que "les membres ont exprimé, et c'est justice, leur préoccupation à propos de nos méthodes et je suis entièrement d'accord avec eux".

#### 4. Le tribunal des peuples sur la dette

Ce verdict n'a pas seulement une fonction morale et politique ; il est susceptible d'être relayé par des actions judiciaires du fait qu'il révèle une série d'actes délictueux et même criminels susceptibles d'être reconnus comme tels par des instances judiciaires existantes.

#### 5. Vous avez rendez-vous avec ATTAC

### Transparence ?

Les citoyen(ne)s européens doivent avoir accès à l'information et connaître les termes des « échanges » entre gouvernements engagés dans les négociations sur la libéralisation des services (l'Accord de l'AGCS/GATS à l'OMC) C'est dans ce contexte que se situe l'échange de courriers électroniques que l'on peut lire ci-dessous entre Susan George, vice présidente d'ATTAC France, et le Directeur de Cabinet de Pascal Lamy, Commissaire européen chargé du commerce. De quelle « transparence » s'agit-il vraiment ? Nous le verrons sous peu.

Par ailleurs les 4 et 5 mars s'est tenue une réunion organisée par l'OCDE, l'OMC et la Banque mondiale autour des régulations nationales et de l'AGCS. Sur le chapitre de la comptabilité (seul service que quelques 160 qui vient d'avoir été codifié), Arthur Andersen, la société d'audit comptable dont les pratiques douteuses ont été mises largement en cause dans le scandale Enron, joue le rôle du principal

« expert » sur la question. Andersen a joué un grand rôle dans la mise au point du texte de cet accord sous les auspices de l'AGCS et revendique cette participation « En fournissant des services comptables et de tenues des comptes performants et marchands qui sont rares dans les pays en développement ou en transition, les sociétés de services comme Arthur Andersen contribuent directement au développement de l'économie de marché. » On serait peut-être plus réceptif à ces arguments si Enron avait fait moins de débats dans les pays du Sud.

Nous n'étions pas à cette réunion OCDE, OMC et Banque mondiale. Nous avons toutefois qu'il y a été question de l'énergie et des services de santé. La Commission considère aussi que certaines règles nationales concernant l'aménagement du territoire (peut-on mettre un MacDo à 50 mètres de la cathédrale du 14<sup>ème</sup> siècle ?) et des heures d'ouverture des grands commerces sont « protectionnistes » et « obstacles au commerce ».



attac

Autre sujet d'inquiétude : la transparence, mot qui est déjà mis à toutes les sauces, des négociations sur les services (AGCS). De réunions en lobbies, de discussions en tractations, l'Accord générale sur les services va tout de même suivre le processus dit des « demandes et des offres ». Chaque état peut et doit formuler des demandes concernant les services qu'il voudrait voir libéraliser sur le territoire de n'importe quel autre pays membres ; et de la même façon reçoit des demandes émanant d'autres pays membres. Les services couvrent une vaste gamme d'activités humaines et les négociations actuelles peuvent toucher la vie et l'avenir de chacun. Or on ne sait rien des intentions de la Commission européenne. Nous voulons savoir précisément quelles sont les demandes que nos pays européens lancent pour notre compte (ou que la Commission lance pour elle) ; quelles sont les demandes qui sont faites à notre égard émanant de pays hors Union européenne ?

« De Susan George  
A Pierre Defraigne (Directeur du Cabinet de Pascal Lamy, Commissaire européen chargé du commerce)

Comme vous le savez, depuis Doha une nouvelle phase de "demandes-offres" dans le cadre des négociations permanentes de l'AGCS s'est ouverte: la période des "demandes" durera jusqu'au 30 juin 2002 et sera suivie par celle des "offres" qui se clôt le 31 mars 2003.

Les listes d'"engagements" déjà pris dans le cadre des négociations antérieures GATS-AGCS sont différentes d'un pays européen à l'autre. Aussi je croyais initialement que chaque pays de l'UE pouvait formuler sa propre liste de demandes, soit auprès de la Commission pour qu'elle les répercute; soit directement auprès des autres pays membres de l'OMC. Renseignements pris auprès du cabinet du Ministre du commerce extérieur français Francois Huwart, il semblerait que ce soit la Commission qui se charge directement de la formulation des demandes pour les 15 pays de l'UE et qu'elle fait la synthèse aussi bien des demandes exprimées par les 15 que par différents composants de la société civile dont, j'imagine, le European Services Forum.

La France pour sa part n'a effectué à ce jour aucun travail interministériel pour établir une éventuelle liste de demandes en ce qui concerne les services. De ce fait, elle n'a effectué aucune démarche auprès de la Commission à ce sujet.

L'ensemble du mouvement ATTAC souhaiterait avoir des précisions sur le processus d'établissement des listes de demandes, connaître les intentions de la Commission en matière de transparence de ce processus et savoir quand nous pouvons espérer connaître avec précision les demandes faites par la Commission auprès des autres pays membres de l'OMC et les demandes qui sont faites par ces autres pays membres à son égard.

Le flou qui entoure ce processus et l'incertitude quant à son résultat nous semblent tout à fait dommageables pour la démocratie. Nous estimons avoir aussi notre mot à dire avant le 30 juin et ne souhaitons pas être mis une fois de plus devant le fait accompli.

Je sais que vous partagez ce souci de clarté et je compte donc sur vous pour m'apporter dès que vous le pourrez des précisions sur ces différents points.

En vous remerciant, je vous prie de croire, Monsieur et cher ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs,

Susan George »

« De Pierre Defraigne (Directeur du Cabinet de Pascal Lamy, Commissaire européen chargé du commerce)

A Susan George

C'est très volontiers que je vais m'employer à satisfaire votre curiosité toute légitime. Dès que je reçois les premiers éléments des services, je me ferai un plaisir de vous répondre sur le fond. »

Nous laisserons à Monsieur Defraigne le temps de nous répondre ; nous allons aussi alerter le gouvernement français qui semble se contenter de laisser l'affaire entre les mains de la Commission. Sans réponses satisfaisantes concernant à la fois le processus et la substance des négociations de l'AGCS, nous verrons ensemble, quelles mesures il s'agira alors de prendre.

### **Ma petite entreprise et l'AGCS**

Par Sherry Peters

Traduction: Christine Pagnouille, Zoé Bression, Mathieu Capcarrère, traducteurs bénévoles  
[cooridtrad@attac.org](mailto:cooridtrad@attac.org)



attac

VANCOUVER – Il est bien possible qu'un accord international mette à mal les compétences des autorités municipales canadiennes en matière de réglementations des zones industrielles et du commerce local (par exemple, les heures d'ouverture des magasins).

Les négociateurs de l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C) ont établi une liste des arrêtés locaux qui favoriseraient les petites entreprises à défaut des plus grandes et ont considéré qu'ils étaient une violation de l'Accord Général sur le commerce des Services (AGCS). Les détails de cet accord sont en cours de négociation actuellement à Genève.

Signé par le gouvernement fédéral, l'AGCS s'intéresse à tous les niveaux du pouvoir canadien, y compris aux municipalités. Si les pouvoirs municipaux tombent sous l'égide de l'AGCS, les gros magasins de détails, qui affirment que les arrêtés locaux à propos de la densité des stocks et des horaires d'ouverture sont en faveur des petits détaillants pourront contester ces arrêtés devant l'O.M.C, les accusant d'être des barrières illégales au commerce.

" Voilà ce qu'est la mondialisation", a affirmé Jack Layton, le conseiller municipal de Toronto, qui est aussi président de la fédération canadienne des municipalités. « Elle commence par l'instauration de l'état nation, et s'attaque ensuite aux pouvoirs provinciaux et locaux.

« Cela équivaut à planter un couteau dans le dos à tous les conseillers municipaux et les maires canadiens. »

« L'AGCS pourrait éliminer le pouvoir municipal», a ajouté Victor Durman, le conseiller de Vancouver Ouest. « Je pense que toute communauté locale représentée par ses délégués municipaux devrait pouvoir instaurer des règlements reflétant les intérêts et les désirs locaux, qui ne soit pas rejetés par un tribunal international. »

Les représentants des 144 pays membres de l'O.M.C, y compris le Canada préparent une liste d'arguments établissant que certains règlements nationaux sont, selon eux une barrière au commerce.

Les règles du commerce autorisent à un pays à contester la politique intérieure d'un autre pays membre s'il la juge restrictive au commerce. Les spécialistes affirment que certains pays ont subi des pressions très importantes de la part des

gros détaillants pour qu'ils ciblent les règlements qui, soit-disant, favorisent les petites entreprises.

Selon des informations échappées d'une réunion à l'automne dernier, au moins deux délégations présentes aux négociations commerciales ont considéré que les règlements locaux concernant le zonage et les horaires d'ouverture doivent être soumis à l'AGCS. En outre, d'après un second document interne, le personnel de l'O.M.C est d'accord pour considérer de tels règlements locaux comme des restrictions potentielles au commerce.

Dans ces circonstances, les municipalités devront prouver que tous règlements qu'elles ont instaurés, telle que l'interdiction de construire un grand magasin ouvert 24h/24 dans un quartier résidentiel, n'ont pas dépassé les limites de les acceptable imposées par l'AGCS.

Vancouver Ouest est une des nombreuses municipalités de Colombie Britannique à avoir élevé le débat sur les impacts régionaux et locaux des accords commerciaux internationaux.

Ce problème a éclaté au grand jour l'année dernière, lorsque le district régional de Vancouver a annoncé qu'il envisageait de ne pas prendre à son compte le projet de création, de construction et de fonctionnement des nouvelles installations de traitement des eaux naturelles.

Mais une telle décision pouvait tomber sous l'égide de l'accord de libre-échange Nord-Américain, qui a pu à son tour anéantir la prise de décision locale à propos du traitement des eaux.

Les avocats de la région n'ayant pu écarter cette possibilité, le projet fut abandonné.

Ellen Gould, chercheur commercial indépendant de l'université Georgetown à Washington, a récemment déclaré au conseil de Vancouver Ouest que « le gouvernement fédéral ne se rend absolument pas compte du danger qu'il fait courir aux municipalités. »

Si le zonage fait lui aussi partie du nouvel accord international, « tous règlements instaurés par les conseils régionaux visant à restreindre la construction de centres commerciaux, à limiter le nombre de maisons ne correspondant pas aux critères du voisinage ou à décider des horaires d'ouvertures des magasins pourront être contestés » a t'elle annoncé.



attac

Gould a expliqué que la limite de l'acceptable pourrait être difficile à définir pour les municipalités : « S'il y a des problèmes de voisinage dus au bruit provenant de la circulation pour aller au Wal-Mart, les municipalités ne devront pas se contenter du zonage pour interdire la construction d'un grand magasin de détail. Elles pourront avoir à accepter la proposition de Wal-Mart d'étouffer le bruit en aménageant le paysage, l'accès aux routes, etc. »

Certains observateurs ont émis l'hypothèse que la décision d'annuler les arrêtés favorisant les petits magasins proviendrait d'entreprises telles que Wal-Mart et de gros détaillants européens telles que IKEA et Boots. Wal-Mart avait pour projet d'ouvrir 11 « multiplexes commerciaux » aux Etats-Unis le mois dernier. La superficie des magasins ouverts 24h/24 se situe entre 3600 et 7550 m2.

Le fait que le zonage et les horaires d'ouverture soient au programme des discussions de Genève a accru l'intérêt que portent les municipalités canadiennes au commerce international.

« Cela ne fait que confirmer nos pires craintes : quelques fonctionnaires sans légitimité se réunissant en secret pourront décider des solutions à apporter à des problèmes régionaux tels que le zonage et les horaires d'ouverture » a affirmé Layton.

« Nous savons parfaitement que les Wal-Mart du monde utilisent des ressources très importantes pour freiner les techniques utilisées par les gouvernements régionaux afin de préserver leur identité et leurs entreprises locales. »

Mais les représentants du commerce fédéral affirment que les municipalités n'ont pas de souci à se faire.

Vince Sacchetti, analyste principal de la politique au ministère de l'Industrie du Canada considère que les problèmes comme le zonage municipal et les restrictions sur les horaires d'ouverture ne sont qu'une liste d'exemples superflus qui pourraient être traités dans le cadre de l'AGCS.

« Je ne peux pas croire que cela nous mène jusqu'à l'O.M.C » dit-il. Nous n'avons pas encore eu de vraie discussion. C'est en cours... Nous sommes en train d'établir une liste. Seulement trois des 144 membres nous ont remis leur liste pour l'instant.

Toutefois, Gould affirme qu'un membre de l'équipe des négociations commerciales de l'Union Européenne a approuvé l'entrée à l'AGCS des débats sur le zonage et les horaires d'ouverture.

« Si le gouvernement fédéral n'est pas d'accord là-dessus, qu'il le fasse savoir dès maintenant » a-t-elle affirmé. Une réunion critique est chargée de définir où en sont les arrêtés nationaux en Mars.

André Lemay, porte-parole du ministère des Affaires étrangères à Ottawa a également affirmé que les inquiétudes des municipalités n'étaient pas justifiées.

« L'AGCS était à l'origine fait sur mesure pour le Canada. Dans plus de 95% des cas, nous dépendons déjà des règles de l'O.M.C. »

« Ce que veut l'AGCS, c'est fournir un accès au marché » a affirmé Lemay. Mais aucune municipalité ne voudrait perdre ses droits d'édicter des règlements. C'est un droit qu'elles ont acquis lors du préambule.

Gould affirme que le droit d'instaurer des règlements n'apparaît pas dans le préambule, mais qu'il doit être contre-balançé par l'engagement à accroître les échanges commerciaux.

Elle rejette également l'argument d'un « sur-mesure » pour le Canada et affirme qu'Ottawa a été incapable d'intéresser les entreprises canadiennes dans cette affaire.

« L'AGCS est un accord créé par des corporations transnationales d'origine américaine. Ils dominent les secteurs du service partout dans le monde. Quel est l'équivalent canadien de PricewaterhouseCoopers ou de Microsoft ?

« Il (le gouvernement fédéral) essaie de les attirer vers les réunions, mais la participation est toujours très faible. Ils ont beaucoup de mal à intéresser quiconque à l'AGCS dans le monde des affaires.

Lemay a déclaré que si les municipalités ne veulent pas entendre parler du zonage et des heures d'ouvertures dans les tables de négociations, « nous soumettrons cette proposition à l'O.M.C. »

En revanche, si après des consultations fédérales et municipales, « 51 ou 55 % des



attac

municipalités affirment vouloir les garder sur la liste, nous n'aurons pas le pouvoir de refuser.

La fédération canadienne des municipalités a préparé une liste de questions écrites qu'elle voudrait soumettre au gouvernement fédéral.

"Les réponses devraient clairement indiquer dans quelle mesure ils sont prêts à s'engager," a déclaré l'avocat de la fédération, Donald Lidstone.

Les municipalités pensent « que la planification de l'utilisation des terrains et le contrôle de l'utilisation des sols historiquement, traditionnellement et constitutionnellement dépendent de la juridiction régionale. » Lidstone a ajouté qu'Ottawa devrait être informé du refus des municipalités que le zonage ou les horaires d'ouverture apparaissent sur les listes de commerce.

Selon le bulletin d'informations édité le 11 juin 2000 dans l'agenda du commerce international par l'ancien directeur de communications à l'O.M.C, les grands détaillants et les magasins de gros veulent que la priorité de l'AGCS aille aux secteurs des services de distribution.

"Alors qu'ils représentent 25 à 30 % de chiffres d'affaire dans presque toutes les économies, les services de distribution ont jusqu'à présent été fort négligés dans les négociations de l'OMC," pouvait-on lire.

Toutefois, les chaînes de renom telles que Wal-Mart et Marks & Spencer « possèdent des stratégies mondiales, pour lesquelles les conditions d'accès au marché et les mesures de régulations nationales sont primordiales. »

Sherry Peters (Toronto Star)

## Brèves d'OMC

Par [omc.marseille@attac.org](mailto:omc.marseille@attac.org)

A- Le manque de transparence et la fréquence des réunions restent des problèmes d'actualité pour l'OMC :

Lors de la nomination à la Présidence du Comité Commerce et Développement, des controverses se sont fait jour à propos de la nomination à ce poste, la tentative du Pakistan de présenter son ambassadeur, soutenu par la Chine et un certain nombre de PED, ayant été stoppée net par les USA et les autres pays développés, qui lui reprochaient sa réputation de bouillant

défenseur de certains intérêts des PED. Ses partisans ont motivé leur position sur la base du manque de transparence. Même le DG, M. Moore, a déclaré aux journalistes que "les membres ont exprimé, et c'est justice, leur préoccupation à propos de nos méthodes et je suis entièrement d'accord avec eux".

Le DG adjoint a présenté ses recommandations au sujet de la planification des réunions de l'OMC. Il a rappelé que les PED ont insisté pour une approche réaliste afin d'éviter trop de réunions au même moment. Il a averti les membres qu'ils "s'acheminaient vers les ennuis", dans la mesure où l'OMC était composée de 67 organes, plus le Comité de Négociation Commerciale, deux nouveaux groupes de négociation et 6 sessions spéciales des organes existants.

On a compté l'an dernier 400 réunions formelles, 500 réunions informelles et environ 90 autres rassemblements. Etant donné le petit nombre de personnes (2 à 3) qui composent certaines délégations, ceci peut présenter des obstacles importants. Il a demandé avec insistance que l'on suive les procédures de 95 qui prévoient de ne pas dépasser 2 réunions formelles en même temps; de les répartir de façon la plus égale possible sur la semaine et sur l'ensemble de l'année et de ne pas modifier leurs dates. Il a également suggéré que les Présidents du CG et du Comité de Négociation Commerciale rendent compte régulièrement de l'application de ces principes.

B- La position de l'UE face à la Conférence de Monterrey et au Sommet Mondial sur le Développement Durable :

Le Commissaire européen au développement a présenté le 13/02/2002 une communication de la Commission sur la stratégie extérieure de l'UE sur le Développement Durable. Contrairement à ses précédents rapports sur le sujet, celui-ci met l'accent sur les effets bénéfiques de la mondialisation par rapport au développement économique, aux modes de vie et à "l'efficacité globale des ressources" résultant de l'exploitation optimale des "avantages comparatifs" des pays. Il fait en outre le lien entre la pauvreté et les privations d'une part et le terrorisme international d'autre part. Le Commissaire Nielson a déclaré que, en lien avec la Conférence de Doha en Novembre dernier, avec celle de Mars prochain à Monterey sur le Financement du Développement aussi bien qu'avec le Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg



attac

(26/8-4/09/2002), il souhaiterait souligner la globalité des éléments stratégiques intéressants de ces diverses rencontres. Aucun d'eux n'est suffisant isolément mais selon lui "l'ensemble l'est".

En vue de "maximiser les avantages de la mondialisation tout en en minimisant les coûts", la Commission propose de

-Promouvoir une "accélération de la libéralisation et l'expansion du commerce" au cours du prochain round de l'OMC.

-D'aider les PED à intégrer le système commercial mondialisé par la construction de capacités et de soutiens pour "dépasser les restrictions de l'offre", telle que la promotion de l'investissement et le marketing

-Promouvoir une coopération plus étroite entre l'OMC et l'UNEP (Programme de l'ONU pour l'Environnement), le BIT et les accords environnementaux multilatéraux.

("10 ans après Rio : Se préparer au Sommet mondial sur le Développement Durable de 2002"). Voir :

<http://europa.eu.int/comm/environment/agend21/>

Commentant ce que FoE (Friends of the Earth) a appelé un "agenda déterminé par le commerce", un député vert du PE a mis en garde contre le risque de remplacer aujourd'hui ce qui à l'origine plaçait les pratiques soutenables sur le plan environnemental à la pointe des politiques internationales par une approche du développement davantage centré sur le libre-échange. Le Vice-Président du Comité du PE sur l'Environnement a fait connaître son désaccord sur le fait qu'aussi bien la stratégie proposée par l'UE que la synthèse du Président à la deuxième réunion du Comité préparatoire des Nations-Unies en vue du Sommet Mondial étaient "basés sur le même agenda : la nécessité de soutenir le système commercial multilatéral ...Les Nations-Unies ont besoin de confronter le paradigme de l'OMC et non de l'endosser".

A la stratégie de l'UE adoptée l'an passé par le Conseil européen de Göteborg, le document fait aujourd'hui état de ce que "le genre humain est de plus en plus conscient qu'il partage un futur commun" et que "les conflits et l'injustice dans une autre partie du monde peuvent avoir des répercussions directes chez nous" La pauvreté qui est un "terrain favorable pour le mécontentement et la colère" est à l'origine de situations où "les problèmes ethniques et religieux peuvent être facilement exploités et amplifiés", selon la Commission elle-même.

Pour plus d'informations sur la stratégie globale de l'UE voir : <http://europa.eu.int/comm/environment/eussd/>.

Sur le "management durable des ressources environnementales", la Commission propose un partenariat stratégique international sur la gestion durable des ressources en eau, un plan d'action européen sur l'application de règlements, code de conduite et commerce forestiers et sur les pêcheries.

Cependant on peut remarquer que contrairement aux précédents rapports stratégiques, la nouvelle communication ne fait pas directement référence au débat concernant la clarification des relations entre les règles de l'OMC et la politique environnementale; en conséquence elles ne prennent pas en compte l'étiquetage, les méthodes de production ou le principe de précaution.

La Commission reconnaissant que "dans plusieurs secteurs" les politiques actuelles de l'UE peuvent entrer en conflit avec les objectifs du développement durable", déclare qu'elle continuera de poursuivre les objectifs du développement durable dans sa politique sur l'agriculture et les pêcheries afin de rendre cette politique plus cohérente..

Concernant le "financement du développement durable", le rapport propose d'amener l'APD (Aide Publique au Développement) de tous les Etats membres à un minimum de 0.33 % du PNB à compter de 2006.

Le rapport sur la stratégie de l'UE en matière de développement durable doit être présenté au Conseil Européen de Barcelone de mi-Mars avant de l'être au Forum Mondial de Johannesburg de fin Aout prochain.

C- Agriculture : Désaccord sur la "boîte du développement" et le traitement Spécial et Différentié (4-6/02/2002)

La discussion a porté essentiellement sur les difficultés des PED dans les négociations en cours (dernière session de la phase II) que le mandat de la Conférence de Doha va poursuivre. Parmi les questions essentielles devant être discutées :

-Est-il préférable d'accorder suffisamment de latitude aux PED pour protéger et soutenir leur production nationale, tout particulièrement celles des produits vivriers et de la sécurité alimentaire ou ne serait-il pas plus efficace de libéraliser



attac

davantage quitte à y ajouter quelques entorses aux règles.

-Les PED doivent-ils ou non de préoccuper de sujets non commerciaux, tels que la sécurité alimentaire et le développement rural

-Faut-il que les nouvelles dispositions sur le traitement Spécial et Différentié s'appliquent de façon indistinctes à l'ensemble des PED ou bien des groupes spécifiques parmi ces pays ont-ils besoin de latitudes supplémentaires.

La boîte du développement :

Le groupe des PED à conception identique propose que cette "boîte" vise les paysans à faibles revenus et préservent des récoltes alimentaires de sécurité, excluant ces récoltes de leurs engagements et pour qu'ils maintiennent ou renégocient une augmentation de leurs tarifs douaniers. Ce groupe estime que les PED devraient pouvoir disposer d'un mécanisme de sauvegarde simplifié en vue de protéger ces récoltes.

Les PED faisant partie du Groupe de Cairns se sont opposés à cette proposition, la considérant comme un obstacle aux commerce entre PED et estimant que quelques unes de ces idées vont à l'encontre de la Déclaration Ministérielle de Doha.

Les autres pays développés (UE, USA et Japon) se sont également déclarés opposés à dissocier les règles entre pays développés et PED. Pour eux, cela augmenterait les distorsions commerciales. Pour l'UE, "il ne serait pas de l'intérêt des PED d'accepter l'idée de devoir procéder à l'élévation de leurs tarifs douaniers...le potentiel d'accroissement du commerce agricole le plus grand résidant dans l'augmentation de la demande dans les PED". Certains des opposants ont pensé que plutôt qu'une augmentation des tarifs, il serait préférable que les PED adoptent des contre-mesures contre les exportations subventionnées des pays développés.

Le Japon et la Norvège, avec quelques pays en transition, ont déclaré que la sécurité alimentaire et le développement rural devraient également s'appliquer à eux, ce qui a été rejeté par de nombreux PED

Le traitement Spécial et Différentié (S&D) :

La Colombie a proposé des mesures destinées à introduire des récoltes se substituant à celles de produits narcotiques. La Bolivie cherche de même à ce que le traitement S&D assure un "développement alternatif" aux PED.

Réunion du 2e Comité préparatoire au Sommet mondial sur le Développement Durable (28/01-8/02/2002 New-York)

Bien que les demandes de certains pays d'éliminer toute référence à l'OMC dans le rapport du Président n'aient pas été entendues, celles ayant trait à "l'agenda du Développement de Doha", qui devaient être incluses dans la liste initiale des sujets et propositions avancées par le Président, ont été abandonnées à la suite des remarques indiennes avançant qu'un tel agenda n'avait pas émané de la rencontre de Doha. Le Rapport encourage les membres de l'OMC à appliquer les résolutions de Doha.

En règle générale, les ONG ont bien accueilli le rapport. FoE Int. (Friends of the Earth) a cependant estimé que le procédé conduisant au libre-échange était biaisé et exprimé ses craintes que les résultats du SMDD seraient subordonnés aux régimes commerciaux négociés à l'OMC.

D- Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NPDA)

La France et la Grande-Bretagne, qui se sont récemment mis d'accord pour coordonner leurs politiques africaines, soutiendront le NPDA au G8, qui se tiendra à Kananaskis au Canada en Juin prochain. Les chefs de 13 pays africains ont rencontré J.Chirac à Paris le 8 Février dernier pour travailler sur ce sujet. T.Blair a promu le plan lors de sa tournée dans 4 pays d'Afrique. Une équipe du G8 s'est rendue au Cap les 14-15 Février dernier pour discuter des principaux éléments du Plan d'Action pour l'Afrique du G8 avec le Directeur exécutif et les représentants du comité exécutif du NPDA.

M.Moore, DG de l'OMC, a déclaré (11/02) que le NPDA était complémentaire au nouveau cycle de négociations commerciales lancées à Doha. "Je pense que nous devrions évoluer sur des sujets tels que l'investissement" a-t-il déclaré alors que ces sujets restent très délicats pour de nombreux PED et PMA à l'OMC

E- Alliance de PED pour renforcer la Convention sur la Bio-diversité.

12 pays aussi différents sur le plan écologique que le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, l'Equateur, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Mexique, le Pérou, l'Afrique du Sud et le Venezuela viennent de signer à Cancun (18/2/2002) un accord pour se protéger de la bio-piraterie et se faire l'avocat de règles de protection du droit des peuples aux ressources génétiques de leurs territoires. Ce groupe,



attac

appelé Nations Alliées pour une Méga-Diversité, estimant que la Convention de 92 présente des déficiences exigera un traité international plus strict au prochain Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg. En clair il recherchera de nouvelles règles commerciales pour le brevetage des produits issus de leurs ressources animales et végétales en vue de réfréner la prospection étrangère des espèces indigènes.

F- Le Pakistan récompensé pour sa participation à la "guerre au terrorisme" :

Les USA vont augmenter de 15 % les quotas sur 7 catégories de produits textiles en provenance du Pakistan. Ce pays pourra utiliser en outre les quotas non couverts dans d'autres catégories. Ce montant supplémentaire est évalué à 476 Millions \$. Il faut toutefois le comparer au montant initialement demandé par le Pakistan qui s'élevait à 1,4 Milliards \$. L'Administration essaie ainsi de remplir ses engagements vis-à-vis du lobby textile républicain de la Chambre, promis au cours des négociations de 2001 sur le Trade Promotion Authority (fast-track), passé avec une voix de majorité, en vue de minimiser les conséquences de l'assistance accordée au Pakistan en cette matière. Les représentants de l'industrie textile ont averti que cet accord entraînerait des conséquences économiques importantes sur l'industrie nationale du secteur et pourrait constituer un signal pour d'autres pays impliqués dans cette guerre (Turquie et Inde notamment) pour réclamer les mêmes avantages.

G- Un laboratoire pakistanais autorisé à fabriquer localement un médicament breveté :

Le jugement de la cour pakistanaise autorise le laboratoire local, Werrick, à fabriquer un médicament anti-diabétique sur lequel la multinationale Smith Kline Beecham prétend détenir un brevet. Les autorités espèrent que cette décision va permettre d'obtenir des médicaments moins chers : 45 % des pakistanais ne peuvent accéder aux soins de base. Le produit fabriqué par Werrick, le Schezonim, coûte 1.38 \$ les 10 cachets alors que SKB vend son médicament, le Zyprexa, à 22 \$ les 7 cachets. Le Pakistan a connu ces derniers temps une augmentation des prix en raison du resserrement législatif sur les brevets en vue de se mettre en conformité avec les règles mondiales du commerce. La nouvelle législation de Décembre 2000 autorise les brevets sur les procédés et les produits, alors que les brevets ne couvraient jusque là que les procédés. Il

suffisait alors aux fabricants locaux de fabriquer des produits de marques internationales en y apportant de légères modifications dans les procédés de fabrication.

Groupe traités internationaux de Marseille  
[omc.marseille@attac.org](mailto:omc.marseille@attac.org)

### Brèves d'OMC

Par Denise Mendez

A vida acima da divida

Le II ème Forum Social Mondial, lieu d'élaboration d'alternatives au néolibéralisme a été le théâtre d'événements majeurs résultant d'une élaboration critique en rupture avec les paradigmes dominants ; c'est cette qualité qu'il faut reconnaître au Tribunal international de la Dette qui s'est tenu à Porto Alegre le 1er et le 2 février 2002.

Ce tribunal original dont le jury représentant les peuples de la planète était composé de personnalités au prestige moral incontesté comme Adolfo Perez Esquivel prix Nobel de la Paix , se situe dans la lignée des Tribunaux d'opinion ouverte par le Tribunal Russell durant la guerre du Vietnam , suivi du Tribunal international des Peuples installé par Lelio Basso. Tous tribunaux qui se constituent dans des circonstances graves, lorsque les grandes décisions politiques vont à l'encontre des droits fondamentaux des peuples. Ce tribunal prolonge la mission du Tribunal Permanent des Peuples qui demande l'application de la Charte internationale des Droits de l'Homme mais il constitue aussi un progrès car il doit déboucher sur une série de démarches concrètes d'ordre juridique et d'ordre politique pouvant aboutir à la délégitimation de la Dette externe et son annulation.

En effet , il est le produit de l'expérience des tribunaux populaires sur la Dette qui se sont tenus ces dernières années ,au Brésil, en Argentine en Equateur et des " consultas populares " lancées par le MST , la Cut et la conférence des évêques en avril 1999 . Il est le résultat du long travail initié par l'organisation Jubilee South née en 1989 en Afrique du Sud qui a essaimé en Amérique Latine et aux Philippines et a contribué à modifier totalement la manière de poser la question de la Dette. Jusqu'alors, seuls la Banque mondiale, le FMI et les Etats du Nord prétendaient détenir la parole sur ce sujet de par leur titre de créanciers . Le thème de la Dette était tabou. La situation a été renversée



attac

grâce aux travaux critiques et à l'engagement de certaines organisations du Nord, comme la CADTM de Belgique aux côtés des organisations du Sud .

L'analyse de la dynamique de l'endettement a permis de sortir de la vision simpliste du généreux créancier du Nord face au malhonnête débiteur du Sud dont on consent à aménager la dette si il prouve sa capacité de " bonne gouvernance ". Un examen serré des processus d'endettement a établi la co-responsabilité des décideurs du Nord avec les élites politiques du Sud . Par exemple, on a enfin dénoncé le fait que c'est le Nord qui détient l'accumulation de capital et gère les investissements d'abord à sa convenance ; ainsi en 1979 , en raison d'une baisse du volume disponible de capitaux , les Etats-Unis ont brusquement augmenté le s taux d'intérêt de 5 à 20% , ce qui s'est répercuté sur la Dette des pays du Sud qui ont dû faire de nouveaux emprunts uniquement pour payer le service de la Dette.

Enfin le décryptage des rapports entre la Dette, l'investissement étranger et l'ajustement structurel néolibéral a montré que l'endettement loin de contribuer au développement du Tiers monde a aggravé sa régression économique et la misère des peuples .

#### LE TRIBUNAL DES PEUPLES A PORTO ALEGRE

Le FSM de Porto Alegre , où 50.000 personnes sont venues du monde entier pour participer à l'élaboration d'alternatives aux désastres politiques du néolibéralisme , était le lieu à la mesure de l'importance et de la gravité de la démarche du Tribunal international de la Dette :le lieu où, par l'alliance de la raison à l'éthique , a été parachevée la démystification de la Dette.

Le Tribunal , même si il n'a pas une fonction judiciaire et si son rôle fondamental est d'ordre éthique , réalise également un travail juridique qui se base sur les diverses chartes internationales qui fixent l'ensemble des droits de l'homme , dont il réclame l'application . Ce tribunal s'est constitué par défaut, en l'absence d'une cour internationale chargée de juger les manquements au respect des droits économiques et sociaux , tels qu'ils sont reconnus par la charte universelle des Droits de l'Homme adoptée en 1948, le pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté en 1966 et le pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels de 1976, ainsi que les diverses conventions de l'OIT .

C'est ainsi que Le Tribunal a été installé le 1er février dans l'immense auditorium ARAUJO VIANNA ( au milieu du parc Farroupilhas , du nom de la rébellion , des travailleurs gauchos contre les féodaux latifundistes en 1835) devant un auditoire populaire intensément attentif : paysans sans terre, travailleurs en chômage , sans logis, paysans venus du Paraguay , Indiens de Bolivie, Indiens de l'Inde , Africains d'Amérique et d'Afrique , Philippins de Via campesina ... des milliers d'hommes et femmes , jeunes vieux avec de nombreux enfants , c'était bien le peuple rassemblé pour demander la Justice . Un peuple à la fois grave et souriant confiant dans un tribunal inventé par lui , dans une enceinte où l'on brandit les drapeaux de chaque combat , qui cette fois ne seront pas arrachés par l'armée ou la police . Un peuple qui sourit parce que ce tribunal n'est pas comme d'habitude le tribunal des puissants (los de Arriba), c'est le tribunal qui rend justice aux dominés (los de Abajo) . A l'avant-scène de l'auditorium où siège autour du président les jurés et le procureur , un somptueux décor composé de tous les fruits (réels) de la terre symbolise la richesse des 5 continents , qui devrait nourrir la population entière si la Dette ne venait l'empêcher , et une immense frise de fleurs rappelle que " a vida por acima da divida " ( la vie au dessus de la dette ).. Entre les sessions du tribunal , on lit des poèmes , on chante les hymnes qui accompagnent les luttes pour la terre ou pour les droits humains ; le gouverneur du Rio Grande do Sul , Olivio Dutra , fait une brève visite au tribunal pour dire combien il est honoré qu' un tel tribunal se tienne à Porto Alegre .

Comme souvent en Amérique Latine , les choses les plus sérieuses se font dans l'humour allié à la ferveur , il s'agit en effet de rien moins que la mise en jugement de la Banque mondiale , du FMI, des Corporations transnationales , des gouvernements du Nord et de leurs complice du Sud . Les accusés sont absents , ils se trouvent en ce moment même au Waldorf Astoria à New York dans leur propre Forum économique qui régent e l'avenir de ceux qui sont ici dans ce grand auditorium populaire et, ceux qui sont ici répliquent par la mise en jugement de ceux qui sont là bas.

Le tribunal a tenu 3 sessions sous la présidence collective de :

Dumisa Ntsebeza , ( juge d' Afrique du Sud )  
Nawal El Saadawi (écrivain d'Egypte)  
Dom Demetrio Valenti ( reigieux du Brésil)  
CP Chandrasekar ( magistrat de l'Inde)



attac

Le jury se composait d'une vingtaine de personnalités en provenance de tous les continents, unanimement respectées pour leur engagement éthique comme : Adolfo Perez Esquivel, ou Nawal Saadawi ou Nohra de Cortiñas ...

## L' ACCUSATION

L'accusation générale est présentée par Dr Alejandro Teitelbaum. Il y a 4 chefs d'accusation:

1- l'illégitimité de la Dette résulte d'abord de l'impact causé par le Service de la Dette : Ce service du fait de l'augmentation brutale des taux d'intérêts en 1979, obligeant les pays du Sud à emprunter à des taux usuraires pour payer le service de la dette, a abouti à un surpaiement. Ainsi l'Amérique Latine à elle seule, entre 1980 et 2000 a déboursé un excédent de 106 milliards de dollars sur ce qu'elle devait. D'une façon générale les pays du Sud entre 1981 et 2000 ont transféré vers les pays du Nord 3450 milliards de dollars ce qui correspond à 6 fois la dette qu'ils avaient en 1981 qui était de 567 milliards. La Dette globale des pays du Sud reste encore aujourd'hui de 2000 milliards de dollars.

2- l'illégitimité de la dette se fonde sur l'impact des projets et des politiques financées par la Dette, en particulier la dégradation des terres par des projets agro-exportateurs, la perte de l'autosuffisance alimentaire, le saccage des ressources naturelles, l'appropriation et le brevetage des savoirs ancestraux des peuples.

3- l'illégitimité de la dette se fonde sur la nature des parties contractantes : régimes dictatoriaux ou procédures contraires à la souveraineté nationale.

4- l'illégitimité est fondée l'utilisation de la dette pour imposer des conditionnalités politiques telles que l'ajustement structurel néolibéral réalisé au dépens des besoins sociaux de la population.

Au cours des 3 sessions, l'accusation a été présentée successivement par 4 procureurs : Dr Mercedes Medina ( République dominicaine), Dr Medha Patkar ( Inde ), Dr Angel Luis Rivera, Dr Demba Dembele ( Senegal ).

Un vingtaine de témoins sont venus étayer l'accusation en présentant des rapports circonstanciés sur les cas spécifiques de projets ayant engendré la dette, les effets sociaux ou

les effets écologiques : Salvador Quispe de la CONAIE d'Ecuador a traité de l'impact spécifique des conditionnalités de la Dette sur les peuples indigènes. Magda Lanuza a traité des conséquences de la dette sur l'Ecologie au Nicaragua. Benjamin Castello a traité des rapports entre la dette et le conflit militaire en Angola. Jo Enriquez Rosales a traité des cas où la dette privée est assumée par les pouvoirs publics aux Philippines. David Malungisa a analysé les rapports entre la dette et la politique d'apartheid au Zimbabwe. Pier Angelo Catalan ( Italie) a démontré que les taux d'intérêt de la dette sont usuraires. Orlando Rojas du Paraguay a montré que la dette a été historiquement un instrument de domination des pays puissants sur les pays dépendants. Silvia Lazarte Flores de Via Campesina de Bolivie a montré les rapports entre l'imposition du libre-échange aux pays du Sud et l'appauvrissement rural. Le représentant de "l'Alianza social continental " a montré la corrélation entre la libéralisation du commerce et l'endettement des pays périphériques.

Une fois achevée les dépositions des témoins de l'accusation, le réquisitoire a été prononcé successivement par les procureurs, puis la parole a été donnée à l'avocat de la défense Eric Toussaint. Il s'agissait du rôle d'avocat du diable. Eric Toussaint qui depuis des années préside le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde et a été l'un des maîtres d'œuvre de la démythification du système de la dette était donc le mieux placé pour développer sur le mode du paradoxe la défense des IFI et des organes politiques du néolibéralisme. On peut supposer que Messieurs James Wolfensohn et Horst Kohler auraient au moins apprécié l'humour d'une telle plaidoirie.

## LA DEFENSE

Eric Toussaint en tant qu'avocat du FMI de la BM du Club de Paris se devait donc d'entrer dans les motivations de ces organismes.

1- On prétend que au cours des années 70/80 le Nord a prêté beaucoup d'argent au Sud. C'est vrai, mais il faut aussi savoir à qui on a prêté ; quels ont été les récipiendaires de cet argent. On trouve par exemple Mobutu du Zaïre, Suharto d'Indonésie, Videla pour l'Argentine et Pinochet pour le Chili. En somme, il y a eu une sélection politique des dictateurs.

Quant à la nature des projets justifiant les prêts, on remarque que les agro-exportations ont été privilégiées. On a ainsi fait entrer l'agriculture du



attac

sud dans le marché mondial mais ceci s'est opéré par le truchement des compagnies transnationales de l'agro business qui sont adossées aux pays du Nord. Les pays du Sud ont donc commencé à produire pour l'exportation et non pas pour leur consommation locale, c'est à dire à remplacer les cultures vivrières par des cultures trouvant un débouché au Nord (ananas, café, cacao, haricots verts). Tous produits nécessitant des engrais et pesticides qui sont obligatoirement achetés au Nord.

Il faut admettre que de leur point de vue les IFI, ont rempli leurs objectifs. Si cet objectif était d'amener les pays du sud dans la dépendance du Nord en leur faisant perdre toute autonomie alimentaire, les prêts ainsi octroyés sont corrects et leur remboursement est dû si l'on veut que se perpétue ce système.

2- La Banque Mondiale et les IFI prétendent à la neutralité politique. Pourtant, la Banque Mondiale a prêté des fonds à l'Afrique de Sud sous le régime d'apartheid tandis qu'elle refusait des prêts au Chili sous le gouvernement de Salvador Allende. Par contre elle a renoué avec les prêts au Chili lorsque Pinochet est arrivé au pouvoir.

Mais il faut reconnaître que le Fond monétaire et la Banque mondiale agissent en cohérence avec leurs motivations et leurs principes. De ce point de vue leur bilan est positif.

Ces 2 organismes ont réussi à réaliser leur programme :

a- Renverser le modèle de développement autocentré qui avait été adopté dans les années 60 et promu par la CNUCED présidée par Raoul Prebisch, et le remplacer par le modèle libre-échangiste dit " exportateur ". C'est à dire pour reprendre les termes de Joseph Stiglitz " le modèle mis au point par les pays du Nord et pour eux ".

b- Développer le système de la Dette qui est l'instrument du néolibéralisme ; le truchement par lequel sont imposées les politiques d'ajustement structurel.

3- Le FMI et la BM ont réussi également à renverser le processus d'émancipation vis à vis les pays puissants que les pays du Tiers monde avaient entamé depuis la conférence de Bandung.

Messieurs les Jurés se demandent pourquoi les gouvernements du Sud continuent à payer une Dette qui a été acquittée plusieurs fois.

C'est que, à chaque échéance de remboursement, les créanciers du Nord octroient un nouveau prêt pour que soient remboursés les intérêts de la Dette. Le FMI verse ainsi des sommes qui sont laissées à l'usage discrétionnaire du gouvernement que le FMI aura sélectionné ( ainsi, au mois de janvier dernier la Turquie a reçu un prêt de 37 milliards de dollars, et l'Argentine zéro).

Il est juste que la Turquie reçoive cette somme, même si elle est le pays avec le plus grand nombre de prisonniers politiques, parce qu'elle est un Etat engagé depuis 50 ans aux côtés des Etats Unis, d'abord pour lutter contre l'URSS puis pour s'opposer aux Pays Arabes et faciliter la pénétration de l'Occident vers la Caspienne et l'Asie centrale.

Messieurs les Jurés, peuvent s'interroger sur la situation des actionnaires du FMI et les préjudices que ce tribunal leur ferait courir. L'actionnaire principal est les USA avec 17%, viennent ensuite l'Allemagne et le Japon avec 13%, puis la France, la GB, Italie, Canada avec 57%. L'ensemble des autres pays dont la Chine ( 2%). En réalité les actionnaires n'ont pas de soucis à se faire, le bilan du FMI est positif. Ainsi pour l'Amérique Latine, de 1982 à 2001, le solde du FMI est positif, il a gagné 15 milliards de dollars.

Le FMI est un bon gestionnaire et on peut voir une preuve de sa qualité dans un fait qui n'a pas été diffusé par la presse : le gouvernement argentin au moment même de la débacle où l'Etat était déclaré en banqueroute a pourtant remboursé à ses créanciers étrangers : le 17 décembre 57 millions de dollars et le 19 décembre 19 millions de dollars.

L'excellence de la gestion financière du FMI passe nécessairement par la présence de gouvernants de pays du Sud ayant une conduite adéquate c'est à dire capable de se conformer au système de la dette. C'est ce que l'on appelle la " bonne gouvernance "

L'avocat du Diable Eric Toussaint a cependant conclu que la Dette est éteinte car elle a déjà été remboursée.

LE VERDICT du TRIBUNAL DES PEUPLES



attac

Le jury du Tribunal des Peuples a déclaré que la Dette externe des pays du Sud , ayant été contractée hors des cadres légaux, nationaux et internationaux et sans consultation des peuples, ayant bénéficié exclusivement aux élites sociales au dépens de la majorité de la population, est illégitime, injuste et insoutenable au plan éthique, juridique et politique, .

Les accusés : Banque Mondiale, Fond monétaire international, Banques et corporations transnationales , gouvernements du Nord et leurs collaborateurs dans les pays du Sud, sont déclarés coupables , auteurs , co –auteurs ou complices des délits et crimes suivants:

a-captation du patrimoine naturel et autres ressources du Sud pour payer la Dette

b- maintien de l'échange inégal entre Nord et Sud qui a contribué à accroître la Dette

c- pratique d'intérêts usuraires qui ont provoqué une croissance exponentielle de la Dette

d-application de politiques d'ajustement structurel obligeant les Etats du Sud à privatiser leurs ressources naturelles et leurs services, ce qui a pour effet de détourner les ressources qui devraient être allouées à la satisfaction de besoins sociaux

e-soutien apporté à des régimes dictatoriaux ayant favorisé l'enrichissement de nombreux dictateurs

f-choix d'investissement dans des projets favorisant l'enrichissement de gouvernants ( dont les fonds sont ensuite déposés dans les Banques du Nord)

g- choix de projets favorisant les entreprises transnationales des pays du Nord au dépens des droits des peuples

h- escroquerie du fait d'exiger le paiement d'une dette qui a déjà été remboursée

i- imposition de conditionnalités politiques et économiques ( au cours des renégociations de la dette) qui ont pour effet la régression de ces pays .

j-violation du droit international : Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 , Pacte relatif aux droits civils et politiques (1966), Pacte relatif aux droits économiques sociaux et culturels (1976)

Pour ces motifs le Jury déclare que la dette externe des pays du Sud est éteinte du fait de son caractère : odieux, usuraire, frauduleux, illégal et illégitime.

Le Tribunal accepte les recommandations suivantes du Jury :

-Appel aux citoyens et peuples du Sud et à ceux du Nord qui sont solidaires en vue de réaliser des campagnes pour aboutir à l'annulation de la Dette

-Faire réaliser des audits par des organismes indépendants en vue d'une vérification comptable et juridique établissant l'état réel de l'endettement.

-Demander aux parlements des pays endettés d'enquêter sur le rôle des responsables politiques locaux dans les programmes d'endettement et d'établir devant la Justice leur responsabilité.

-Demander la restitution aux peuples des richesses acquises par les responsables politiques au cours des dictatures en même temps qu'augmentait la dette du pays.

-Lancer une campagne pour faire reconnaître la dette écologique des Etats du Nord , des TSN et des IFI et des Groupes bancaires du fait des destructions de l'environnement qu'ils ont causé s dans les pays du Sud.

-Demander la restitution des richesses extraites du Sud

-Engager des campagnes contre les accords économiques multilatéraux qui portent atteinte au bien être et à la dignité des peuples.

-Suspendre immédiatement le versement des intérêts de la dette et proposer que ces sommes soient utilisées exclusivement dans des programmes de développement durable au bénéfice des populations.

-Adresser les conclusions de ce Tribunal aux principaux accusés et leur demander de répondre dans un délai déterminé

-Notifier ce verdict aux divers organes des Nations unies en vue d'exiger le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule qu'en aucun cas on ne pourra priver les peuples de leurs moyens de subsistance et reconnaître qu'en l'occurrence le paiement du



attac

service de la dette prive les peuples de leurs moyens de subsistance .

## CONCLUSION

Le tribunal a donc établi sur la base des enquêtes menées dans tous les pays du Sud depuis 10 ans les co-responsabilités au Nord et au Sud qui doivent être reconnues tant au niveau politique que juridique.

Ce tribunal, bien que n'ayant pas de statut officiel au plan juridique n'en a pas moins un statut éthique , en raison de la qualité morale de ses jurés , procureurs et juges et en raison de la fiabilité de ses enquêtes .

Le verdict de ce tribunal indique une rupture avec le système de la Dette , tant au plan politique que juridique .

Au plan politique ,il conteste la prétention au développement à travers les programmes définis par la Banque mondiale avec l'aval du FMI , et d'une façon générale, les enquêtes menées par ce tribunal démontrent que le modèle de développement par le libre échange ( modèle exportateur) , qui a pour corollaire le système de la dette externe, a abouti à l'involution économique et l'aggravation de la misère ( Le cas de l'Argentine meilleur élève du néolibéralisme , a valeur de contre-modèle)

Ce verdict n'a pas seulement une fonction morale et politique ; il est susceptible d'être relayé par des actions judiciaires du fait qu'il révèle une série d'actes délictueux et même criminels susceptibles d'être reconnus comme tels par des instances judiciaires existantes . Ainsi : les audits réalisés sur la passation des contrats par des autorités locales avec les IFI et les TSN révèlent les délits de corruption malversation et escroquerie . Il en est de même quant aux conditionnalités imposées par les IFI

à l'occasion de la renégociation du versement des intérêts de la dette : les exigences de privatisation ou de modifications du droit du travail ou des règles de protection de l'environnement s'apparentent au délit d'extorsion , ou chantage. L'imposition de ces conditionnalités , qualifiées par le FMI de règles de bonne gouvernance , n'en sont pas moins des actes contraires à la souveraineté nationale car ils sont décidés hors du contrôle des parlements nationaux. Ces comportements des dirigeants politiques nationaux sont susceptibles de la qualification de délit ou crime en tant qu'ils violent les droits économiques sociaux et culturels définis par le Pacte de 1966 et les autres droits fondamentaux définis a par la Charte universelle des droits de l'homme.

Il faut donc voir dans le verdict du Tribunal des Peuples sur la Dette le début d'une judiciarisation de la conduite des IFI et de leurs complices dans les pays du Sud. Le néolibéralisme s'est fait depuis 20 ans le champion des droits de l'homme prétendant que le triomphe du marché était le garant du respect des droits humains et allant jusqu'à placer le droit commercial au dessus des autres droits en donnant des compétences judiciaire à l'OMC .

C'est donc un premier renversement qui s'est amorcé à Porto Alegre , mais il ne pourra prospérer que si dans les pays du Nord il se trouve suffisamment de personnes justes, capables de mener solidairement avec les peuples du sud , ce combat sur le front politique et sur le front judiciaire en s'appuyant sur les chartes et conventions des Nations Unies qui restent une sauvegarde pour l'avenir de l'humanité.

Denise Mendez . Paris février 2002

## **Vous avez rendez-vous avec ATTAC**

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur <http://attac.org/rdv> pour en obtenir les détails. Vous choisirez alors le pays dans lequel se tient la réunion.

-- Vendredi 08

AUSTRIA : Graz – Wien - Linz

BELGIQUE BELGIE : Mons

FRANCE: Lorient – Montmorillon – Malakoff – Amiens – Chatellerault – Chalon sur Saone

-- Samedi 09

BELGIQUE BELGIE: Gembloux

DANMARK: Aalborg

DEUTSCHLAND: Frankfurt – Hannover

FRANCE: Paris 11



attac

SVERIGE: Malmo

-- Dimanche 10

AUSTRIA: Wien

FRANCE: Paris 11

SVERIGE: Sjuharad - Lulea

-- Lundi 11

AUSTRIA: Leibnitz – Kufstein

BELGIQUE BELGIE : Namur

DANMARK : Blagarden

ESPANA : Madrid

FRANCE: Clisson – Evreux – Mouans Sartoux – Aubagne – Ganges – Uzes – Bordeaux – Lille – Arles –

Pau – Rochefort – Paris 13 – Marseille

NORGE : Bergen

-- Mardi 12

AUSTRIA: Leibnitz – Kitzbuhl

BELGIQUE BELGIE : Liege

DANMARK : Dronningensgade

ESPANA : Madrid

FRANCE: Foix – Chalons en champagne – Antibes – Rouen – Poitiers – Pernes les Fontaines – Bordeaux –

Sophia Antipolis – Lons le Saulnier – Conflans Sainte Honorine – Salon de Provence – Laval

SUISSE SCHWEIZ : Lausanne

SVERIGE : Goteborg